



AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°20/030
Grand Port Maritime du Havre

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre par décision DIR 19/218 en date du 28/10/2019 a délivré une Autorisation d'Occupation Temporaire à la Société CHEVRON ORONITE SAS, 1 rue Eugène et Armand Peugeot – 92 500 RUEIL MALMAISON, SIREN n° 562 061 630, portant sur un terrain d'une superficie d'environ 200 m² et un plan d'eau d'une superficie d'environ 110 m² situés au Sud-Est du Pont VIII, Route du Pont VIII sur la commune de Gonfreville l'Orcher.

La délivrance de cette Autorisation d'Occupation Temporaire n'a pas été précédée d'une procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3, 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, pour les motifs suivants : l'absence de mise en publicité et de procédure de sélection préalables étant justifiée au regard des caractéristiques particulières de la dépendance, notamment géographiques, physiques, ou fonctionnelles, puisque la dépendance précitée est accessoire à l'activité économique exercée sur le site principal.

Description de la dépendance : Une parcelle de terre-plein d'une superficie de 200 m² ;
Un plan d'eau d'une superficie de 110 m².

Durée de l'Autorisation d'Occupation Temporaire : 20 ans à compter du 01/01/2020.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.